

**PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2018 – 2023 DU PBD GENÈVE**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SECURITÉ</b>	<b>3</b>
<b>A. Les principes défendus par le PBD</b>	<b>3</b>
a. Tolérance zéro	3
b. Cohésion sociale	3
<b>B. Les mesures que propose le PBD</b>	<b>3</b>
a. Remettre les policiers dans la rue	3
b. Soutenir le Ministère Public	4
c. Soutenir le personnel carcéral	4
d. Contrôler la criminalité étrangère	4
e. Prévenir la criminalité	5
<b>C. En résumé</b>	<b>7</b>
<b>ECONOMIE ET EMPLOI</b>	<b>8</b>
<b>A. Les mesures proposées par le PBD</b>	<b>8</b>
a. Embaucher d'avantage d'inspecteurs du travail	8
b. Soutenir les PME et encourager les créateurs d'entreprise	8
c. Soutenir le Label 1 + pour tous et le réflexe OCE	9
d. Encourager l'apprentissage et les formations professionnelles	9
e. Favoriser l'emploi des plus de 50 ans	10
<b>B. En résumé</b>	<b>12</b>
<b>FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>13</b>
<b>A. Les mesures proposées par le PBD</b>	<b>13</b>
a. Refuser les hausses fiscales	13
b. Diminuer les dettes et imposer un budget équilibré à l'Etat de Genève	13
c. Créer un Etat proche des citoyens	14
d. Revoir le statut de la fonction publique	14
<b>B. En résumé</b>	<b>15</b>
<b>EDUCATION</b>	<b>16</b>
<b>A. Les mesures proposées par le PBD</b>	<b>16</b>
a. Revaloriser l'apprentissage et la formation professionnelle	16
b. Revoir les opérations de sensibilisation et l'éducation civique	18
c. Soutenir l'enseignement de l'allemand et encourager la mobilité étudiante en Suisse	19
d. Donner une place à l'histoire suisse et genevoise lors de la scolarité obligatoire	19
<b>B. En résumé</b>	<b>20</b>
<b>LOGEMENT</b>	<b>21</b>
<b>A. Les mesures proposées par le PBD</b>	<b>21</b>
a. Densifier les nouvelles zones de développement (des gratte-ciels aux Vernets)	21
b. Préserver les zones rurales	21
c. Favoriser l'accès à la propriété	21
<b>B. En résumé</b>	<b>22</b>

## **SÉCURITÉ**

### **A. Les principes défendus par le PBD**

#### **a. Tolérance zéro**

Le PBD prône la tolérance zéro notamment en ce qui concerne la petite délinquance et les cambriolages et en fait son principe directeur en matière de politique sécuritaire.

Il n'est pas forcément nécessaire de légiférer à outrance : la sécurité d'un canton ne se mesure pas au poids de ses lois mais dans sa capacité à appliquer les lois déjà existantes.

En effet, même si l'application de la loi paraît être un principe trivial, nos normes juridiques ne sont trop souvent pas exécutées aussi strictement qu'elles devraient l'être.

#### **b. Cohésion sociale**

Le PBD prône le recours à la population comme senseur en tant que principe de promotion d'une cohésion sociale aussi forte que possible. Cela permet en effet aux habitants d'une même communauté de veiller les uns sur les autres afin de prévenir l'exécution de crimes ou de délits, parfois même à un stade précoce de l'infraction empêchant ainsi que cette dernière ne soit effectivement commise. Cette mesure simple, mais d'une importance pourtant fondamentale, entre dans le volet « prévention » de notre politique sécuritaire.

Cette approche de la protection des citoyens par les citoyens est d'ailleurs reprise dans « L'approche de la sécurité par la cohésion sociale, Proposition pour une nouvelle gouvernance socio-économique ; éditions du Conseil de l'Europe ».

Après ce bref préambule, voici en détail les mesures concrètes que propose le PBD :

### **B. Les mesures proposées par le PBD**

#### **a. Remettre les policiers dans la rue**

La police représente le fer de lance, la pointe émergée de ce gigantesque iceberg qu'est la sécurité ; elle en est son bras armé. Le PBD ne suppose pas nécessaire d'augmenter les effectifs de police : il est suffisant de soulager les policiers de leurs tâches administratives en leur permettant de se consacrer pleinement au travail qui leur est spécifique. Nous voulons donc plus de policiers dans la rue et moins dans les bureaux.

Actuellement, on compte au maximum un ou deux assistants administratifs par service ou par brigade. Mais si l'on prend l'exemple de la brigade financière, elle ne compte pas un seul secrétaire dans ses rangs.

Afin de soulager nos policiers de façon plus efficace, nous proposons de doubler ce nombre et de porter ainsi à quatre le nombre total d'assistants par brigade. En gardant un nombre de policier strictement identique à celui d'aujourd'hui, cette mesure permettrait d'intensifier le nombre de patrouilles dans nos rues.

#### **b. Soutenir le ministère public**

La police ne suffit pas à elle seule ; c'est le système dans son ensemble et non seulement les éléments visibles en bout de chaîne qui se doit d'être performant. De ce fait, la machinerie judiciaire (Ministère Public ou parquet) qui se situe derrière les policiers – « l'iceberg » ou « la lance » évoqués précédemment – doit également être renforcée.

En ce qui concerne le Ministère Public, la priorité est d'augmenter le nombre de ses procureurs. Grâce à une nouvelle disposition de la Loi sur l'Organisation Judiciaire, voté en décembre 2012, sept nouveaux procureurs ont été engagés en 2013 et en 2014, permettant alors de porter le nombre de nos procureurs à 43.

Le PBD soutient cette politique mais l'estime très largement insuffisante comparée aux besoins réels de la justice. Nous devons par ailleurs conserver un équilibre entre le nombre de magistrats (procureurs, juges) et le nombre de greffiers ainsi que le personnel administratif.

#### **c. Soutenir le personnel carcéral**

Le PBD genève demande depuis sa création une augmentation des capacités carcérales de notre canton. Des améliorations ont bien été faites dans ce sens sans toutefois qu'un effort suffisant soit entrepris sur le personnel d'encadrement, donnant lieu à d'importants manquements :

- Manque de matériel et de formation continue
- De nombreux gardiens sont en cours de formation et encore non-brevetés, avec un taux d'encadrement insuffisant
- Absence de chaîne de renseignement pénitentiaire

Pour le PBD, la priorité est donc d'améliorer la formation du personnel carcéral afin de garantir à celui-ci des conditions de sécurité décentes et de doter les établissements pénitentiaires d'un personnel en suffisance.

#### **d. Contrôler la criminalité étrangère**

L'utilisation électorale par de nombreux partis européens et suisses des étrangers comme objet de stigmatisation est un procédé que nous ne cautionnons pas. Toutefois les étrangers sont surreprésentés dans les statistiques de la criminalité. C'est un phénomène qui existe et contre lequel l'Etat doit lutter s'il souhaite être efficace dans sa lutte contre l'insécurité.

Si un étranger ayant ses attaches en Suisse et ayant commis des délits mineurs peut être réinséré dans notre société, les criminels itinérants ou sans papiers doivent, eux, être immédiatement renvoyés même lors de délits mineurs. Il est en effet impossible de réinsérer quelqu'un dans une société lorsqu'il n'en a jamais fait partie auparavant.

Ces renvois devront mobiliser le moins de policiers possible. Comme déjà évoqué précédemment, les policiers doivent être sur le terrain et non pas occupés à l'accomplissement de tâches administratives. Cette tâche doit être confiée à un personnel administratif dévolu spécifiquement à celle-ci. Une collaboration étroite avec l'Office Cantonal de la Population doit donc être mise en place afin d'assurer au mieux ces transferts. Une augmentation du personnel de cet organisme doit être prévue afin de soulager les policiers de cette tâche.

Néanmoins, pour contrôler la criminalité étrangère, le plus important est tout simplement d'empêcher les délinquants potentiels d'entrer sur notre territoire. La lutte contre les « passeurs », soit contre ceux qui font entrer des étrangers clandestinement en Suisse, doit s'intensifier et les mesures relatives doivent être durcies. Ce sont en effet eux qui font entrer des dizaines de personnes chaque semaine, personnes qui n'ont pas d'autorisations de séjour et qui vont donc souvent devoir commettre des délits pour subvenir à leurs besoins, parfois même en y étant forcées par ceux qui les ont amenées.

#### e. Prévenir la criminalité<sup>1</sup>

La prévention est un élément essentiel à la construction d'une meilleure sécurité. L'adage fort bien connu « mieux vaut prévenir que guérir » est également valable dans le domaine de la sécurité.

Il est cependant plus difficile d'agir puisqu'en matière de prévention : « rien ne s'est encore passé » car la chaîne des événements n'a pas encore commencé à se former. C'est donc sur les campagnes de préventions, dans les médias, dans la rue, dans les établissements de formation (écoles, cycles, établissements d'enseignement secondaire post-obligatoire), **dans les entreprises ainsi qu'auprès des fonctionnaires** que nous devons redoubler d'efforts, afin de constater à terme un véritable effet. Si l'investissement financier initial peut paraître important au premier abord, le retour ne sera que bien plus rentable : les assurances seront moins utilisées, les frais de procédure judiciaire réduits et le bien-être social accru.

Plus spécifiquement en ce qui concerne « l'insécurité de rue », à savoir la vente de stupéfiants et les agressions, le PBD propose un « **plan lumière** » : certaines zones à risque comme la Plaine de Plainpalais ou certaines petites rues aux Pâquis sont des points névralgiques pour ce type d'infractions. Si l'Etat installait des lampadaires en plus grand nombre, les victimes potentielles d'une agression pourraient mieux repérer leurs agresseurs et réagir en conséquence. Cela permettrait en outre aux autres concitoyens d'apercevoir l'agression et de venir en aide à la victime<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.prevention-criminalite.ch>

<sup>2</sup> Il faut cependant noter que la gestion de l'éclairage public est une compétence partagée entre le canton et les communes. Selon la LRoutes, le canton doit prendre à sa charge l'éclairage des routes cantonales alors que les routes communales sont gérées par les communes. Toute action dans ce domaine doit donc être le fruit d'une collaboration qui pourrait résulter d'une **révision du plan directeur de l'énergie** (PDE). Le PBD étant sensible à la protection de l'environnement et au principe d'économie, les lampadaires installés pourraient être solaires et éventuellement avec détecteur de présence dans les petites rues.

Notons aussi que la **réparation des dommages** et des dégradations aurait également un effet bénéfique sur la prévention de la criminalité<sup>3</sup>.

Enfin, la connaissance du tissu social du quartier est également un important élément de prévention. Il s'agit de la responsabilité de chacun d'avertir la police lorsque que des individus louches tournent autour de la maison du voisin. Dans cette vie de quartier, la police municipale a aussi un rôle primordial. Le PBD soutient l'élargissement des compétences des agents de police municipale, mais il est important que leur rôle principal reste celui d'une police de proximité. C'est grâce à la connaissance des habitants du quartier et au dialogue avec ces habitants que les phénomènes criminels pourront être détectés au plus tôt, voire empêchés avant qu'ils ne se réalisent effectivement.

---

<sup>3</sup> La théorie des « broken windows », élaborée par Wilson et Kelling et confirmée par l'expérience, postule que les criminels s'attaquent davantage aux objets en mauvais état qu'aux objets neufs. Il est intuitivement possible de s'en rendre compte en se rappelant que l'on aura plus facilement tendance à laisser traîner sa tasse de café le matin dans un évier rempli de vaisselle sale, que dans une cuisine propre et rangée, dans laquelle l'on préférera la laver à la main ou la mettre dans le lave-vaisselle. Une étude hollandaise (K. Keiser et S. Lindenberg, L. Steg, « The spreading of disorder », Science, vol. 322, 2008, pp. 1681 ss) a même démontré que le risque de vol de vélo est deux fois plus important devant un mur couvert de graffitis que devant le même mur nettoyé de ses salissures. La réparation immédiate de ce genre de dommages aura ainsi un impact réellement important sur la criminalité. En outre, cela rendra le canton plus agréable aux yeux de ceux qui s'y promènent.

### C. En résumé

En conclusion, le PBD souhaite mettre en place une politique sécuritaire complète, allant de la prévention à tous les stades de la répression. Pour cela, il s'engage pour une politique qui se résume comme suit :

- Remettre les policiers dans la rue afin qu'ils effectuent uniquement le travail que l'on doit attendre de leur part ;
- Engager le personnel administratif et les magistrats nécessaires à une bonne administration de la justice. Le PBD travaillera afin que les budgets correspondants à ces engagements soient soumis à votation ;
- Améliorer la formation et les conditions de travail du personnel carcéral ;
- Revaloriser et promouvoir le métier d'agent de détention. Des campagnes de recrutement dans les médias et lors de manifestations publiques, telles qu'il en existe pour la police ou les gardes-frontière, doivent être mises en place rapidement ;
- Ne pas stigmatiser la population étrangère, mais appliquer néanmoins une tolérance zéro pour les « touristes du crime » ;
- Conclure des accords de renvoi négociés avec tous les pays de provenance de ces « touristes du crime » pour que la lutte contre la criminalité soit efficace ;
- Lutter en priorité contre le trafic et la traite d'êtres humains. A ce propos, les procureurs devront s'intéresser à ces cas afin que des peines dissuasives soient prononcées ;
- Mettre en place une grande campagne de prévention et un plan de lumière efficace ;

## **ECONOMIE ET EMPLOI<sup>4</sup>**

Genève se développe sans cesse et à un rythme soutenu. Tout développement économique a ses défauts et les points faibles de notre économie locale ont depuis longtemps été déterminés : sous-enchère salariale, manque de formation pour les citoyens défavorisés, manque de places d'apprentissage et pas assez de soutien financier direct aux créateurs de start-up.

Le PBD Genève est conscient de l'ampleur de la tâche.

### **A. Les mesures proposées par le PBD**

#### **a. Embaucher d'avantage d'inspecteurs du travail**

Le PBD Genève est préoccupé par les trop nombreux cas de dumping salarial (aéroport de Genève, chantiers du CEVA, chantier des HUG, etc.) et souhaite augmenter le nombre des inspecteurs chargés de lutter contre ce phénomène.

Le PBD veut également que l'Etat de Genève instaure des contrats-types de travail dans les domaines où il n'y a pas de CCT.

#### **b. Soutenir les PME et encourager les créateurs d'entreprises**

En Suisse, 99,6% des entreprises sont des PME et celles-ci emploient les deux tiers des salariés de notre pays. Le PBD Genève veut soutenir prioritairement ce type d'entreprises, non seulement en réduisant le plus possible les charges administratives des entrepreneurs, mais surtout en encourageant la création d'entreprises.

Pour cette raison, nous proposons de lancer un fonds de capital risques dans le but de financer les entreprises en démarrage, avec prise de participation et des structures de conseils, en partenariat public-privé (avec la BCGE, l'Etat de Genève, les communes et les entreprises privées).

Le fonds serait géré en association étroite avec les structures existantes (Fondetec et FAE). Il serait doté d'un capital de 100 millions de francs et serait administré par une commission constituée de représentants de chaque partenaire. Seuls les créateurs d'entreprises du canton de Genève pourraient présenter leur dossier de candidature. Toutes les entreprises sélectionnées devraient, à terme, répondre aux critères qui permettent d'obtenir le label 1 + pour tous et former des apprentis.

Par ailleurs, l'Etat de Genève devrait pouvoir accorder des taux à intérêts préférentiels aux PME et TPE qui rencontrent des difficultés temporaires de trésorerie, en complément du soutien de Cautionnement

---

<sup>4</sup> Sources : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IN00151.pdf> ;  
<http://www.bildungsgewerkschaften.ch/downloads/TravailSuisse-prise-de-position-davantage-de-formation-initiale-aux-adultes.pdf> ; [http://www.geneve.ch/ofpc/doc/rapports\\_etudes/constats\\_chiffres\\_2014.pdf](http://www.geneve.ch/ofpc/doc/rapports_etudes/constats_chiffres_2014.pdf)



romand<sup>5</sup> dont l'antenne genevoise est la FAE<sup>6</sup> (« Financer autrement les entreprises »), dont le but est de cautionner ces entreprises ou d'accorder des avances de trésorerie.

**c. Soutenir le Label 1 + pour tous et le réflexe OCE**

Le PBD encourage les entreprises à répondre aux critères qui permettent de recevoir le Label 1 + pour tous. Ce label est attribué aux entreprises, associations et fondations qui remplissent les conditions suivantes :

1. Elles ont leur siège dans le canton de Genève ;
2. elles sont actives depuis au moins trois ans ;
3. elles ont engagés, au cours des 24 mois précédant la date de dossier de candidature :
  - a) un chômeur en fin de droit ou de longue durée (plus de 12 mois) pour les entreprises de moins de 50 collaborateurs ;
  - b) deux chômeurs en fin de droit ou de longue durée pour les entreprises de 50 à 200 collaborateurs ;
  - c) trois chômeurs en fin de droit ou de longue durée pour les entreprises de plus de 200 collaborateurs ;
4. l'engagement s'est fait au moyen d'un contrat de travail de durée indéterminée conclu au moins six mois avant le dépôt du dossier.

Le PBD pense que l'engagement d'un ou de plusieurs chômeurs doit devenir un automatisme et suit attentivement la progression de cette action lancée en 2012 par le Département de la Solidarité et de l'Emploi.

Le PBD veut ainsi que les entreprises labellisées disposent d'une meilleure visibilité pour encourager les autres à les imiter. En outre, il souhaite que les ex-chômeurs suivent une formation, dans la mesure du possible, et qu'ils soient valorisés au sein de l'entreprise qui les a embauchés. Le PBD souhaite créer un nouveau label pour récompenser les entreprises qui forment et promeuvent les anciens chômeurs.

**d. Encourager l'apprentissage et les formations professionnelles**

Sur le plan fédéral, 70% des jeunes choisissent l'apprentissage en sortant de l'école obligatoire. A Genève, cette proportion n'atteint que 25%. C'est trop peu et le PBD Genève est conscient que le manque de relève pose un sérieux problème aux entreprises.

Le PBD constate que la voie de l'apprentissage est en perte de vitesse constante, tant au regard des jeunes qui optent pour cette filiale que du point de vue des entreprises, qui semblent de moins en moins enclines à offrir des places à de futurs professionnels qualifiés.

---

<sup>5</sup> <http://www.cautionnementromand.ch/>

<sup>6</sup> <http://fae-ge.ch/>

Le PBD Genève souhaite s'engager en faveur d'une revalorisation de l'apprentissage, notamment en simplifiant les procédures d'engagement d'un apprenti pour les entreprises qu'en redonnant de la valeur à cette formation aux yeux de notre jeunesse.

De même, il entend réactualiser la voie de la formation professionnelle, notamment en ce qui concerne les possibilités de reconnaissance des savoirs et des compétences acquises pendant la formation professionnelle.

Le PBD formule ainsi des propositions détaillées, lesquels sont développés dans une plus large mesure au sein du chapitre « Education » de ce même programme.

#### **e. Favoriser l'emploi des plus de 50 ans**

La crise économique qui touche fortement nos voisins européens n'est pas sans conséquences pour notre économie locale, interdépendante de celles de nos voisins.

Les plus touchés sont souvent ceux qui sont âgés de plus de 50 ans ainsi que les jeunes qui sortent pour la plupart des études. La qualité de leur formation n'est pas remise en cause mais le marché du travail genevois souffre d'un taux de chômage relativement élevé qui rend l'insertion dans le monde professionnel ou la réinsertion passé un certain âge difficiles.

Le PBD Genève propose dès lors de dynamiser l'emploi de ceux qui sont considérés par le marché du travail comme des Seniors ; un soutien fiscal doit être alloué aux entreprises et en particulier aux TPE et aux PME qui engageraient pour une durée indéterminée des personnes de plus de 50 ans. Plusieurs pistes sont proposées :

##### **1. Supprimer la taxe professionnelle pour les travailleurs de 50 ans ou plus**

Introduire un multiplicateur de charge pour l'imposition cantonale du bénéfice. Le salaire de l'employé de 50 ans ou plus serait ainsi artificiellement multiplié par un multiplicateur défini par voie réglementaire. De cette manière, le salaire de l'employé contribue à diminuer artificiellement le bénéfice imposable de la société.

Par ailleurs, le PBD Genève propose la création d'un contrat premier emploi qui permettrait aux jeunes et notamment aux jeunes diplômés de trouver plus facilement un travail, l'Etat soutenant fiscalement les entreprises et en particulier les TPE et les PME qui engageraient des jeunes en recherche de leur premier emploi. Le soutien fiscal accordé dans ce cadre serait identique à celui des Seniors et durerait le temps du premier contrat de travail à durée indéterminée mais au maximum 5 ans.

## 2. Soutenir les chômeurs de longue durée et réinsérons-les

Outre les propositions relatives à la formation des chômeurs de longue durée préconisées ci-dessus, il existe d'autres mesures pour encourager leur réinsertion. Dans ce cadre, le PBD propose l'assouplissement de l'Allocation de retour en emploi (ARE). En effet, à l'heure actuelle, une entreprise qui engage un chômeur en fin de droit peut bénéficier de cette allocation qui couvrira en moyenne jusqu'à 50% du salaire de l'employé pendant une période allant jusqu'à douze mois (la couverture du salaire est dégressive et la durée est portée à 24 mois pour les chômeurs de plus de 50 ans).

L'ARE a démontré d'excellents résultats, aussi pourquoi est-elle limitée aux chômeurs en fin de droit ? En effet, dans un certain nombre de secteurs économiques (informatique, électronique, médiatique), les techniques de travail sont en évolution constante, l'engagement de personnel supplémentaire implique donc de manière systématique plusieurs mois de formation. Si le besoin de formation est prouvé, ces entreprises devraient pouvoir bénéficier de l'ARE également. Celle-ci serait, dans le cas des chômeurs n'étant pas encore en fin de droit, limitée à six mois au maximum.

Par son soutien aux entreprises, aux créateurs d'entreprises et aux personnes motivées désireuses de se former pour améliorer son sort sur le marché du travail, lequel est confronté à une concurrence toujours plus dure, le PBD Genève démontre que la situation économique favorable de Genève n'est pas acquise à vie et qu'il faut la soutenir, la développer ; nous sommes conscients que c'est en optimisant les conditions de vie économique de nos concitoyens que nous parviendrons à les motiver à entreprendre, à se former et à continuer à faire de Genève l'une des régions les plus dynamiques de Suisse et d'Europe en matière économique.

**B. En résumé**

Le PBD Genève est convaincu que des mesures concrètes et efficaces peuvent apporter un réel souffle à l'économie de notre canton. Il propose ainsi une politique qui peut se résumer par les quelques points suivants :

- Augmenter le nombre d'inspecteurs du travail afin de lutter contre le phénomène du dumping salarial ;
- Instaurer des contrats-types de travail dans les domaines où les Conventions collectives de travail font défaut ;
- Réduire les charges administratives des entrepreneurs et accorder des prêts à des taux d'intérêts préférentiels afin de soutenir les PME et les TPE en situation économique difficile ;
- Lancer un fond de capital risques afin de soutenir les créateurs d'entreprises ;
- Encourager les entreprises à répondre aux critères du Label 1 + pour tous afin que l'engagement de chômeurs devienne un automatisme ;
- Encourager et revaloriser l'apprentissage et la formation professionnelle ;
- Soutenir les Seniors à la recherche d'emploi en supprimant la taxe professionnelle des employés de plus de 50 ans ;
- Assouplir l'Allocation de retour en emploi (ARE) en cessant de la limiter au chômage de longue durée afin de favoriser un prompt retour à l'emploi ;

## **FINANCES PUBLIQUES**

Le dynamisme de notre canton en matière de rentrées fiscales et en matière d'innovation nous permet de bénéficier d'un niveau de vie élevé. Les pressions internationales toujours croissantes, dues à une concurrence internationale effrénée, nous font penser qu'il faut plus que jamais défendre les valeurs et les atouts de notre place financière et de notre manière de gérer nos finances publiques. Il est primordial de bien gérer la situation fiscale des entreprises étrangères établies dans notre canton et qui comptent parmi les plus gros employeurs de la région lémanique, et de gérer les finances du canton en réduisant la dette et la taille de la fonction publique.

### **A. Les mesures proposées par le PBD**

#### **a. Refuser les hausses fiscales**

Le PBD Genève refuse toute hausse d'impôts pour les personnes physiques. Le bouclier fiscal de 60% doit être maintenu de même que l'imposition d'après la dépense (forfait fiscal).

En matière de fiscalité des entreprises, le PBD Genève approuve un taux unique entre 13 et 14% et refusera toute hausse de ce taux à l'avenir. Ce taux unique pour toutes les entreprises installées dans le canton de Genève mettra fin à une inégalité de traitement entre les différentes catégories d'entreprises. Toutefois, les pertes fiscales qui en résultent seront lourdes et devront être compensées au moins partiellement par la Confédération. Rappelons que Genève contribue massivement au fonds de la péréquation intercantonale.

#### **b. Diminuer les dettes et imposer un budget équilibré à l'Etat de Genève**

Le PBD Genève souhaite intensifier les efforts de réduction de la dette cantonale. Il est de notre responsabilité de laisser aux jeunes et futures générations une situation financière saine et stable.

Le principe défendu par le PBD Genève est celui d'un budget équilibré obligatoire. Nous proposons donc l'inscription d'une règle d'or en matière budgétaire dans la Constitution genevoise pour lutter contre les déficits. L'Etat n'a aucune raison de ne pas contrôler son niveau de dépenses alors qu'il l'exige de ses communes, selon la loi sur l'administration des communes (LAC).

A cet effet, le PBD Genève veut réduire le poids de notre fonction publique. Notre canton compte aujourd'hui sept départements pour 108 services. C'est plus que dans n'importe quel autre canton. Les doublons sont nombreux et la répartition des compétences entre l'Etat et ses communes n'est pas toujours claire. Le PBD Genève avait proposé il y a 5 ans un grand audit de l'organisation de l'Etat. Aujourd'hui, il importe de mener à bien le désenchevêtrement canton/commune et de s'assurer de l'efficacité cantonale à tous les niveaux de l'administration.

Certaines fonctions essentielles ne peuvent toutefois pas subir de réductions de personnel ; c'est le cas pour le personnel éducatif, le personnel médical et le personnel de sécurité. **Il est donc exclu, pour le PBD, de soutenir une réduction linéaire des postes de la fonction publique.**

**c. Créer un Etat proche des citoyens**

Le PBD Genève souhaite que l'Etat soit au service de ses citoyens ; un Etat dont les relations avec ses administrés sont facilitées et améliorées. Afin d'y parvenir, nous souhaitons favoriser les démarches en ligne et par prise de rendez-vous pour les cas où la présence physique des personnes s'avère nécessaire.

Une fiscalité attractive, non confiscatoire et équilibrée pour les personnes physiques et morales, une gestion optimale des finances de l'Etat et du personnel de la fonction publique, tout en garantissant aux citoyens un nombre suffisant de personnel éducatif et sanitaire ainsi qu'un niveau de sécurité élevé, ce sont les points essentiels que le PBD Genève défendra coûte que coûte pour assurer aux citoyens de Genève une gestion efficace des deniers publics.

**d. Revoir le statut de la fonction publique**

Le PBD Genève prend acte du chantier actuellement lancé par le Conseil d'Etat s'agissant de la réforme des rémunérations de la fonction publique. Cela est toutefois insuffisant.

**Le PBD Genève demande à ce que le statut de fonctionnaire et la protection qu'il confère actuellement soit aboli et remplacé par un contrat semblable à ceux des entreprises privées.** Certaines fonctions particulières et exposées doivent toutefois conserver une bonne protection (telle que la police par exemple) en raison de l'exposition du personnel aux conflits internes.

Sur le plan de la prévoyance, le PBD Genève demande un passage immédiat à la primauté des cotisations pour l'ensemble de la fonction publique.

## B. En résumé

Le  
fin

Le PBD souhaite que les finances publiques du canton de Genève trouvent un équilibre durable. A cette fin, il propose diverses mesures qui peuvent se résumer comme suit :

- Maintenir le bouclier fiscal de 60% et l'imposition d'après la dépense pour les personnes physiques ;
- Adopter un taux unique de 13 à 14 % en matière de fiscalité des entreprises ;
- Intensifier nos efforts en matière de réduction de notre dette cantonale ;
- Inscire une règle d'or dans la Constitution genevoise pour lutter contre les déficits et imposer à l'Etat de Genève l'adoption de budgets équilibrés ;
- Assurer l'efficience de l'Etat à tous les niveaux de l'administration;
- Favoriser des relations simples et efficaces entre l'administration et les citoyens, notamment en accroissant l'offre des démarches administratives en ligne ;
- Supprimer le statut de fonctionnaire tel qu'existant actuellement et le remplacer par des rapports de travail similaires à ceux des entreprises privées ;
- Imposer les primauté des cotisations aux caisses de pension de l'Etat.

## EDUCATION

On peut se réjouir que l'agitation hystérique qui régnait jusqu'à peu autour de l'école et de ses méthodes pédagogiques se soit passablement atténuée. Toutefois, ce calme nouveau ne doit pas occulter les défis actuels auxquels elle fait face, ni la question du rôle et du devenir de notre système éducatif.

Le PBD estime que l'école ne se réduit pas à une transmission mécanique de savoir, mais qu'elle participe de manière essentielle au développement et à l'émancipation des individus. Garanties de la richesse d'une société, de la prospérité d'une économie et de la vitalité du débat démocratique, l'éducation et la formation doivent donc être pensées avec la plus grande attention.

### **A. Les mesures proposées par le PBD**

#### **a. Revaloriser l'apprentissage et la formation professionnelle**

##### **1. Réorganiser l'apprentissage**

En Suisse, 70% des jeunes choisissent l'apprentissage en sortant de l'école obligatoire. A Genève, cette proportion n'atteint que 25%. C'est trop peu et le PBD Genève est conscient que le manque de relève pose un sérieux problème aux entreprises et dans certains secteurs spécialisés.

Selon une étude de la BCGE, à Genève, cette pénurie en personnel qualifiée (en raison de la filiale de l'apprentissage délaissée) concerne surtout les secteurs de l'horlogerie, de la santé et du négoce, et serait même une des explications au taux élevé de chômage dans notre canton.

Force est de constater que trop de jeunes optent pour une filiale gymnasiale au lieu de choisir la voie professionnelle. Cela est d'autant plus marquant que les entreprises sont, elles-aussi, de moins en moins enclines à former des apprentis, et ce pour de multiples raisons. Parmi elles, la procédure de formation pour un maître d'apprentissage de boucher-charcutier compte une centaine de pages. De nombreux employeurs sont découragés devant tant de bureaucratie.

En outre, le PBD Genève se demande pourquoi l'administration cantonale genevoise passe beaucoup plus de temps à finaliser un contrat d'apprentissage que dans le reste de la Suisse. Une simplification est donc nécessaire.

##### **2. Encourager la jeunesse à choisir l'apprentissage**

Le PBD veut encourager la jeunesse à choisir l'apprentissage. Pour cela, le canton de Genève doit s'inspirer des autres cantons, notamment en organisant la Nuit de l'Apprentissage, une fois par année, voire plus. Il s'agit d'une action « dix minutes pour convaincre » organisée par les entreprises qui proposent des places d'apprentissage pour la rentrée. Les jeunes peuvent en profiter pour présenter leur dossier de candidature. On peut envisager plusieurs événements de ce type par année, et non uniquement en juin.



Par ailleurs, le canton de Genève doit poursuivre son association à la Journée intercantonale de promotion de l'apprentissage avec la collaboration de OneFM (dans quinze cantons et sur 18 radios locales). Cette action doit se poursuivre dans le futur, en parallèle à la Nuit de l'Apprentissage.

En avril 2013, le Conseil administratif de la Ville de Genève a créé un fonds de 3 millions de francs pour soutenir l'apprentissage (chaque entreprise située en Ville de Genève dont le nombre d'apprentis représente au moins 10% de l'effectif reçoit jusqu'à 3'000 francs par année). Le PBD ne tient pas à ce que cette mesure soit appliquée au plan cantonal, il préfère, comme expliqué ci-dessus, encourager employeurs et jeunes de manière plus pragmatique.

### 3. Revaloriser la formation professionnelle

Le PBD entend promouvoir la possibilité pour les jeunes adultes de rattraper une formation professionnelle et d'obtenir un diplôme voire, de se reformer. Cette solution n'est clairement pas assez mise en avant et il faut y remédier, d'autant plus que plusieurs autres critères viennent s'ajouter et mettent des bâtons dans les roues des personnes qui pourraient se former.

En Suisse, entre 10% et 15% des jeunes adultes n'ont pas de formation professionnelle ni de certificat de maturité. Ces jeunes personnes, dans l'environnement hyper compétitif d'aujourd'hui, doivent absolument pouvoir se former.

Concrètement, L'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle leur permet déjà la reconnaissance des savoirs et des compétences acquises pendant leur formation professionnelle. Le PBD veut promouvoir cette possibilité auprès des jeunes concernés. Cela serait possible **en analysant les compétences professionnelles du travailleur à l'aide d'un bilan, les matières acquises sont validées officiellement afin que les branches comptant des lacunes soient privilégiées. Le CFC serait ensuite attribué après un contrôle de ces matières** (examen + validation des acquis).

Le PBD veut améliorer le processus de formation dans le cadre de l'apprentissage accéléré, pour les adultes. D'une manière générale, il y a de nombreux critères qui démotivent les adultes de se former, même si Genève, grâce aux chèques annuels de formation [6900 chèques délivrés en 2013 dont les 25% des bénéficiaires sont des adultes non qualifiés (scolarité obligatoire)] est souvent cité en exemple<sup>7</sup>.

Il faut également sensibiliser les employeurs – via les fédérations professionnelles – aux bienfaits de la formation de rattrapage. De même, il est nécessaire de réfléchir à la problématique de l'octroi des bourses pour les adultes et de **supprimer la limite d'âge de 35 ans pour recevoir une bourse à Genève**<sup>8</sup>.

Il faut savoir que ce sont les coûts de formation qui dissuadent les adultes ayant une famille à charge à se former. Il est décourageant de se lancer dans une formation coûteuse et souvent longue. Il vaut

---

<sup>7</sup> La plupart des adultes concernés sont bloqués par les questions financières, selon une intéressante étude réalisée par Travail Suisse.

<sup>8</sup> En Suisse, dix cantons ne fixent plus aucune limite d'âge

sans doute mieux, à terme, pour l'Etat de Genève, octroyer des bourses à ceux qui veulent s'en sortir plutôt que de les dissuader de se former et prendre le risque de les voir dépendre un jour ou l'autre de l'aide sociale<sup>9</sup>.

#### **b. Revoir les opérations de sensibilisation et l'éducation civique**

Les succès initiaux qui ont fait suite à l'introduction de campagnes de sensibilisation et de prévention au sein des écoles sur des sujets aussi essentiels pour les jeunes que l'alcool, la fumée ou la sexualité sont à saluer.

Néanmoins, le contexte technologique n'a cessé d'évoluer et l'on constate que les jeunes sont connectés à l'univers des médias de plus en plus tôt dans leur vie, risquant ainsi de subir des influences profondes et nocives. Notre vigilance ne doit donc absolument pas fléchir et **le PBD s'engage à soutenir et à intensifier le partenariat entre l'école et les associations de sensibilisations** qui peuvent permettre aux enfants de comprendre et de gérer des informations qu'ils découvriraient d'eux-mêmes. **Il est en outre indispensable que des ateliers de sensibilisation spécialement dédiés aux nouvelles technologies, à leurs utilisations et à leurs risques soient mis en place.**

Un autre domaine qui nécessite un véritable dialogue entre école et société est celui de l'éducation civique. Le PBD propose donc que l'éducation civique soit repensée et enseignée par le biais de débats mis en scène autour de votations passées et à venir.

#### **c. Soutenir l'enseignement de l'allemand et encourager la mobilité étudiante en Suisse**

---

<sup>9</sup> Le canton de Vaud fait figure de précurseur en la matière : il est le premier canton à avoir harmonisé l'aide sociale et le système des bourses. Les bourses ont été augmentées pour être plus élevées que les sommes allouées par l'aide sociale, ce qui incite les personnes concernées à aller au bout de leur formation.

Toujours selon cette étude de Travail Suisse, l'absence de formation concerne en Suisse plus de 600'000 personnes en âge de travailler et 93'000 rempliraient les conditions requises pour une formation de rattrapage ; les personnes sans formation sont évidemment plus touchées que les autres par le chômage de longue durée.

En 2012, plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 18 ans à 65 ans, n'avaient pas de formation initiale, en Suisse. Cette même année, environ 6'400 personnes de plus de 25 ans ont obtenu un CFC ou une attestation fédérale de formation.

A Genève, en ce qui concerne la qualification des adultes, 883 personnes ont bénéficié d'une formation à la Cité des métiers en 2013, soit 60% de plus qu'en 2011 et la même année 364 CFC et attestations fédérales ont été délivrés (300 en 2012, 174 en 2011). Si l'on considère que 4'500 adultes sont allés à la Cité des métiers demander des informations sur une formation en 2013, on peut conclure que le nombre de ces personnes qui finira par suivre effectivement une formation est trop faible, même si la hausse de la demande est indéniable.

Röstigraben ou non, il n'en demeure pas moins que les Genevois regardent les contrées orientales de Suisse avec une surprise qui confine à l'hébétément. Autant le dire franchement, nous connaissons mal nos compatriotes. C'est pour cette raison que le PBD propose de soutenir vigoureusement l'enseignement de l'allemand dans nos écoles, jusqu'à **promouvoir l'enseignement de certaines matières en allemand et la multiplication d'écoles dites bilingues.**

En outre, le PBD défend la mise en place d'un système d'échange entre élèves de différentes régions de Suisse. Toutes ces mesures aideront à établir les bases nécessaires à l'émergence d'une discussion féconde et compréhensive entre compatriotes qui peinent souvent à dialoguer.

**d. Donner une place à l'histoire suisse et genevoise lors de la scolarité obligatoire**

Aujourd'hui, et l'on peut s'en réjouir, l'histoire est une source inépuisable d'interrogations, d'interprétations et de lectures nouvelles. Le PBD constate cependant que l'histoire de notre pays est souvent le parent-pauvre des heures d'enseignement prévue dans à l'école obligatoire que post-obligatoire. Il s'agit donc d'inverser cette tendance et de s'assurer que l'histoire de notre pays soit enseignée en filigrane de toute période approchée en cours.

## B. En résumé

Le  
res  
for

Le PBD souhaite une école orientée vers le développement et l'émancipation des individus dans le respect des spécificités de chacun. Il propose ainsi une politique en matière d'éducation dont les fondements sont les suivants :

- Encourager l'apprentissage en revalorisant cette formation et en diminuant la charge bureaucratique qu'elle représente pour les entreprises formatrices ;
- Organiser une « Nuit de l'Apprentissage » pour encourager la jeunesse à choisir la voie de l'apprentissage ;
- Faciliter les procédures d'engagements des apprentis pour les entreprises ;
- Revaloriser la formation professionnelle, et, notamment, la possibilité offerte aux jeunes adultes d'obtenir la reconnaissance des savoirs et des compétences qu'ils ont acquis pendant leur formation professionnelle ;
- Adapter les campagnes de sensibilisation et de prévention à l'évolution de notre société en y ajoutant principalement des ateliers de sensibilisation spécialement dédiés aux nouvelles technologies ;
- Repenser l'éducation civique enseignée par les écoles en créant des débats stimulants autour de questions citoyennes et institutionnelles actuelles ;
- Soutenir l'enseignement de l'allemand dans nos écoles afin de favoriser la cohésion et les échanges avec nos compatriotes suisses-allemands ;
- Soutenir l'enseignement de l'histoire suisse et genevoise.

## **LOGEMENT**

Notre canton demeure dans une situation de stress vis-à-vis du logement. En la matière le PBD défend une approche conservatrice en périphérie et volontariste en ville. L'idée étant de préserver les zones rurales et de développer en hauteur les centres urbains. Enfin, le PBD souhaite favoriser l'accès à la propriété pour tous les ménages.

### **A. Les mesures proposées par le PBD**

#### **a. Densifier les nouvelles zones de développement (des gratte-ciels aux Vernets)**

Le PBD Genève défend une densification maximale dans les centres urbains. L'espace étant limité, il importe de l'exploiter au maximum au travers de constructions modernes et d'une mixité entre le logement et l'emploi. Les projets présentant un indice d'utilisation du sol trop faible doivent être refusés et les gabarits doivent être rehaussés au maximum.

#### **b. Préserver les zones rurales**

Le PBD Genève ne souhaite pas voir sa campagne se transformer en ville. Les zones rurales actuelles doivent impérativement être préservées et les zones à faible densité (telles que les zones villas) doivent demeurer exclues des projets de développement.

#### **c. Favoriser l'accès à la propriété**

Le PBD Genève souhaite favoriser l'accession à la propriété des citoyens. Une réflexion doit donc être lancée en ce sens de manière à permettre à tous les ménages d'obtenir à terme le financement nécessaire à l'achat d'un appartement. De plus, les immeubles locatifs doivent pouvoir être divisés en lots et vendus plus facilement.

## B. En résumé

Le PBD souhaite favoriser la détente sur le marché du logement . A cette fin, il propose diverses mesures qui peuvent se résumer comme suit :

- Densifier les nouvelles zones de développement (des gratte-ciels aux Vernets) ;
- Empêcher la densification des zones rurales ;
- Favoriser l'accès à la propriété en trouvant des solutions de financement alternatives pour les ménages et en facilitant la vente d'appartement aujourd'hui exclusivement locatifs.